

PROCÉDÉ D'ADMISSION

- Evaluation sociale à adresser au SIAO
- Etude de la situation en commission SIAO
- Entretien tripartite pour :
 - compléter le diagnostic si besoin (dans ce cas un retour est fait à la commission SIAO: validation de l'IML BPI ou réorientation)
 - ou présenter les modalités pratiques du dispositif
- Inscription sur liste d'attente
- Dès qu'un logement se libère : entrée dans les lieux et signature d'une convention de sous location
- Accompagnement initial d'une durée de 6 mois, renouvelable après évaluation du travailleur social et avec accord de la DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités)



Siège social
80 rue de Lyon
71000 Mâcon
03 85 21 94 50
secretariat@lepont.asso.fr

Contacts

IML BPI

Site « La Croisée des Chemins »
15 rue Thomas Dumorey
71100 CHALON-SUR-SAONE

Travailleur social : Emilie MICHAUD
07.50.75.24.13
e.michaud@lepont.asso.fr



Intermédiation Locative
Bénéficiaires de la Protection
Internationale
IML BPI

www.lepont.asso.fr



Présentation du dispositif

L'**IML BPI** est financée par l'Etat pour proposer une solution alternative de logement à la saturation du parc locatif, favoriser les sorties d'HUDA/CADA/CPH, et travailler la recherche d'un logement autonome.

L'association propose des appartements T3 (2 chambres) à Chalon-Sur-Saône, qui sont mis en sous-location et en colocation.

L'association est locataire du logement. Elle reste l'interlocuteur premier du propriétaire. La personne est sous-locataire et règle le loyer ainsi que les charges locatives à l'association (eau, électricité, gaz...).

Le logement est équipé de mobiliers et électroménagers dans les parties communes : table, chaises, canapé, meuble télé, cuisinière, réfrigérateur, buffet, machine à laver...

Chaque colocataire doit équiper entièrement sa chambre.

MISSIONS

Accompagner la personne jusqu'au relogement, dans les domaines suivants :

Logement : recherche d'un logement adapté aux besoins de la personne et/ou de sa famille (dans le cadre d'un projet de réunification familiale par exemple).

Sensibilisation aux droits et devoirs du locataire : relations avec le voisinage, entretien du logement. Sensibilisation aux économies d'énergie.

Démarches administratives : CAF/MSA (dont demande d'Allocation Logement), CPAM, Impôts, Préfecture...

Gestion budgétaire : paiement du loyer et des charges, compréhension des factures, outils de gestion budgétaire.

Insertion sociale et professionnelle : Pôle Emploi/Cap Emploi, Mission Locale, structures de l'Insertion par l'Activité Economique, Contrat d'Engagement Réciproque, formation...

CRITÈRES

Avoir des ressources afin de pouvoir s'acquitter du loyer et des charges.

Adhérer aux modalités d'accompagnement liées au dispositif IML BPI : accepter une colocation de deux personnes, des visites régulières du travailleur social au domicile ; participer activement aux différentes démarches d'insertion.

Avoir acquis une autonomie dans l'occupation de son logement et la réalisation de démarches.

Démarches à prévoir en vue de l'admission

- Equipement de la chambre (literie), vaisselle, petit matériel de cuisine et d'entretien du logement et du linge.
- Dépôt de garantie de 150€.
- Assurance locative obligatoire.

Public ciblé

Les personnes concernées doivent être :

- **Bénéficiaires de la Protection Internationale (statut de réfugié ou Protection Subsidiaire).**
- **Inscrites dans un processus d'accès à un logement autonome : avoir un projet défini.**

L'IML BPI est réservée prioritairement aux personnes isolées, mais peut accueillir des familles selon les disponibilités des appartements.